

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Caen-Métropole

Par arrêté n°2019-18 du 15 Mai 2019, le Président du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Révision du Schéma de Cohérence territoriale Caen-Métropole arrêté par délibération du Comité syndical en date du 6 Mars 2019.

Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Caen-Métropole, pour une durée de 39 jours consécutifs, à compter du mardi 18 Juin 2019, 9 heures, et ce jusqu'au vendredi 26 Juillet 2019, 16h30.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Caen-Métropole comporte :

- Un Rapport de présentation en 4 parties :
 - Rapport de présentation établi en vertu de l'Article L141-3 du Code de l'Urbanisme.
 - Rapport de présentation - Diagnostic
 - Rapport de présentation - Etat Initial de l'Environnement (EIE)
 - Rapport de présentation - Evaluation environnementale établie en vertu des articles L104-1, L104-4 et L104-5 du Code de l'urbanisme
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
 - Le DOO comprend un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- Un Résumé non-technique
- Un Bilan de la concertation

Le projet comporte un Etat Initial de l'Environnement et une Evaluation environnementale et il a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale. Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-scot-caen-metropole> ainsi que sur le site internet de Caen Normandie Métropole : <http://www.caen-metropole.fr/>

Le dossier d'enquête publique est constitué du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Caen-Métropole, du recueil des pièces administratives et du recueil des avis exprimés par les personnes publiques associées. Les avis des personnes publiques associées transmis en cours d'enquête seront versés au dossier d'enquête consultable au siège de l'enquête publique et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-scot-caen-metropole>.

Commission d'enquête

Le Tribunal administratif de Caen a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit : Un président : Monsieur Jean TARTIVEL ; Deux membres titulaires : Monsieur Pierre GUINOT-DELERY et Monsieur Pierre VIGOR

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relatives à l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, 19 avenue Pierre Mendès France, à Caen.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les lieux d'enquête suivants :

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole – CU Caen la mer 19 avenue Pierre Mendès France et 16 rue Rosa Parks (entrée publique) 14027 CAEN	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
CdC Cœur de Nacre 7 rue de l'Eglise 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30 (16h le vendredi)
CdC Valès dunes 1 rue Guéritot 14 370 ARGENCES	Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Mercredi et vendredi : de 9h à 12h30
CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon 2 rue d'Yverdon, 14 210 EVRECY	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
CdC Cingal – Suisse normande 4 rue Docteur Gourdin THURY-HARCOURT, 14 220 LE HOM	Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h

En outre le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-scot-caen-metropole>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de ces lieux d'enquête et consigner éventuellement ses observations et propositions sur un des registres d'enquête publique ouverts à cet effet, établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Les observations pourront également être adressées :

- Par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision-scot-caen-metropole>
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : scot@caen-metropole.fr en mentionnant dans l'objet du courrier : « EP SCoT Caen Métropole »
- Par écrit pendant la même période au

Président de la commission d'enquête – Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

19 avenue Pierre Mendès France, CS 52 700, 14 027 Caen cedex 9

- Lors de permanences tenues par la commission d'enquête indiquées ci-dessous.

Permanences de la commission d'enquête

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les lieux et aux dates et horaires suivants :

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole – CU Caen la mer 16 rue Rosa Parks 14027 CAEN	Mardi 18 Juin 2019, de 9h à 12h Mercredi 10 Juillet 2019, de 14h à 17h Vendredi 26 Juillet 2019, de 13h30 à 16h30
CdC Cœur de Nacre 7 rue de l'Eglise 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Lundi 24 Juin 2019, de 9h à 12h Mercredi 17 Juillet 2019, de 14h à 17h
CdC Valès dunes 1 rue Guéritot, 14 370 ARGENCES	Jeudi 27 Juin 2019, de 9h à 12h Mardi 9 Juillet 2019, de 14h à 17h
CdC de l'Orne et de l'Odon 2 rue d'Yverdon, 14 210 EVRECY	Mercredi 19 Juin 2019, de 9h à 12h Vendredi 12 Juillet 2019, de 14h à 17h
CdC Cingal – Suisse normande 4 rue Docteur Gourdin, THURY-HARCOURT, 14 220 LE HOM	Mardi 25 Juin 2019, de 9h à 12h Lundi 22 Juillet 2019, de 14h à 17h

Clôture de l'enquête

A l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête sans délai et clos par lui.

Rapport et conclusion

Dès réception de tous les registres d'enquête et courriers et documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la commission d'enquête transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport, dans lequel devront figurer les conclusions motivées de la commission d'enquête, au Président du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Caen. Copie de ce rapport sera adressée aux cinq EPCI, lieux d'enquête, et au Préfet du Calvados par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au siège du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et aux cinq EPCI lieux d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Caen Normandie Métropole : <http://www.caen-metropole.fr/>

Autorité compétente

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale Caen-Métropole. A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération des élus du Comité Syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête peut être demandée à Monsieur Anthony HUBERT, chargé de mission, au 02 31 86 91 89 ou par courrier électronique à contact@caen-metropole.fr